

# L'ÉCHO DES FALAISES EXPRESS



Journal de Leclercville ❖ Novembre 2019

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure relative à un projet de construction et d'augmentation de cheptel.

La dérogation demandée est la suivante :

La distance séparatrice entre le bâtiment agricole, déjà existant, et la maison voisine est de 76 m alors que le règlement prévoit 106,6 m ;

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 2 décembre 2019 à 20 h, au 1014, rue de l'Église, Leclercville. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Le 14 novembre 2019

  
Sylvie Lemay

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des falaises Express le 14<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 novembre 2019.

  
Sylvie Lemay

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe